

CONDITIONS GENERALES DE VENTE TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN

PRESENTATION

TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN est un organisme de formation professionnelle et cabinet de conseil enregistré au RCS de Lille Métropole sous le n° 383 207 164 et sous le numéro de déclaration d'activité n° 315 902 426 59 dont le siège social est établi au 87 rue du Molinet 59700 Marcq en Barœul.

TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN développe, propose et dispense des prestations, à titres individuel et collectif en présentiel, en distanciel, en blended-learning, de teamcoaching, facilitation, conseil, codeveloppement.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation auprès de TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN ;
- Participant : la personne physique qui participe à une prestation
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après CGV) concernent les différentes prestations proposées par TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN. Elles sont applicables sauf conditions particulières contrares précisées dans les contrats et conventions de formation.

TYPES DE PRESTATIONS CONCERNÉES

L'ensemble des prestations dispensées par TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN sont concernées par les présentes CGV, à l'exception des prestations entrant dans le cadre d'une commande publique.

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute commande de prestations implique l'acceptation sans réserve et l'adhésion pleine et entière par le client des présentes CGV. L'inscription du (des) participant(s) sera validée par TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN dès réception du contrat de prestations dûment renseigné et signé.

Un acompte équivalent à 50% du montant de la prestation pourra être demandé à la prise de commande.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où le client passerait une commande auprès de TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les prestations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou le contrat de prestation.

FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Facturation :

Les factures concernant l'ensemble des prestations dispensées par TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN seront exigibles à réception.

Mode de Règlement :

Le règlement des factures peut s'effectuer soit par chèque ou virement. Pour l'ensemble des prestations dispensées par TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN, les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans le contrat de prestation. Le paiement anticipé ne pourra faire l'objet d'aucun escompte.

RÈGLEMENT PAR UN OPCO

TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN ne privilégie pas le paiement direct par l'OPCO pour l'ensemble de ses prestations (absence de subrogation).

CONVOCATION

Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la prestation sera adressée par le client aux participants. TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par le destinataire, notamment en cas d'absence du ou des participants à la prestation.

SUPPORTS DE PRÉSENTATION

Les participants et clients des prestations dispensées par TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit les supports de présentation quelle qu'en soit la forme. Ils restent la propriété exclusive de TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN.

CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

PENALITE DE RETARD ET SANCTION

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard exigibles le jour suivant la date d'échéance. Intérêts : taux appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points. En cas de recouvrement, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours ou à venir.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT PAR LE CLIENT

Tout renoncement à l'exécution de la présente convention par l'Entreprise, ci-après « Annulation », ainsi que toute demande de report de date de formation, ci-après « Report », doit faire l'objet d'une notification écrite.

En cas d'Annulation ou de Report par L'Entreprise dans un délai inférieur à 30 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'Entreprise s'engage au versement de 50 % du tarif des journées concernées ainsi que les frais engagés à titre de dédommagement. En cas d'Annulation ou de Report par L'Entreprise dans un délai de 7 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, L'Entreprise s'engage au versement de 100 % du tarif des journées concernées ainsi que les frais engagés à titre de dédommagement.

En l'absence de notification écrite, toute Annulation, Report ou non présentation définitive d'un ou plusieurs participants, à la date du début de la formation, correspond à une interruption de formation. Toute interruption de formation donne lieu au paiement du coût total de la formation, selon l'échéancier annexé au contrat ou à la convention de formation, à titre de dédit.

Dans ces cas, ces sommes ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO. Celle-ci est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT PAR TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN

TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation dont le nombre de participants est jugé insuffisant, dans un délai de 7 jours ouvrés avant la date de début de la prestation. Le client en est informé par mail.

- En cas d'annulation définitive ou de report de prestation pour laquelle le client ne peut plus se positionner, il sera procédé au remboursement des acomptes perçus, le cas échéant.
- En cas de réalisation partielle de la prestation par TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la prestation. Aucune indemnité ou pénalité ne sera due par TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN, en cas de report ou d'annulation partielle ou définitive de la prestation.

TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un participant dans les cas suivants :

- Non-respect du Règlement Intérieur par le participant.
- Non-respect des dates de versement, quel que soit le type de paiement choisi.

Dans ces cas, TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN appliquera les mêmes conditions d'annulation que si ces dernières étaient du fait du client. (Cf. ci-dessus : conditions d'annulation et de report par le client)

ABSENCES DU PARTICIPANT

En cas d'absences justifiées ou injustifiées du participant, le client sera facturé du montant total de la prestation.

Les absences entrant dans le cadre d'un cas de force majeure seront traitées dans les clauses présentées dans le chapitre consacré des présentes CGV.

CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de son retard ou de sa défaillance dans l'exécution de ses obligations contractuelles si ce retard ou cette défaillance sont dus à la survenance d'un événement échappant à son contrôle, qui ne pouvait pas être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat de prestation et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, tels que :

- Accident invalidant ou décès du participant ou de l'intervenant ou d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation, de longue durée du participant ou de l'intervenant.
- Procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire du cabinet de conseil.
- Toute autre circonstance extérieure, imprévisible et hors de contrôle, justifiée à l'appui de pièces probantes.

En cas de survenance d'un tel cas de force majeure, la nature de l'exécution du contrat de prestation pourra être modifiée ou son exécution suspendue jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure.

Dans le cas où la suspension d'exécution du contrat de prestation perdure au-delà d'un délai de vingt (20) jours ouvrés, les Parties doivent se rapprocher afin de discuter d'une éventuelle modification du contrat de prestation.

Les échéances alors prévues par le contrat de prestation, pourront être reportées en fonction de la durée du cas de force majeure.

En l'absence d'un accord des Parties dans un délai de trente (30) jours et si le cas de force majeure perdure, chacune des Parties aura le droit de résilier le contrat de prestation de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie.

RESPONSABILITÉS

Quel que soit le lieu dans lequel se déroule la formation, il appartient à l'employeur de vérifier que son assurance professionnelle couvre les participants lors de la formation.

TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN affirme que les prestations proposées sont conformes à la description qui en est faite. Il appartiendra le cas échéant au client de prouver toute non-conformité éventuelle.

Le client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation et du choix de la prestation fournie par TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN. En cas d'erreur de la part du Client entre les caractéristiques de la prestation, TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN ne saurait voir sa responsabilité engagée.

La responsabilité de TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN ne pourra excéder le montant total du prix payé par le client au titre de la prestation concernée.

RÉSILIATION

En cas de manquement d'une des Parties à une de ses obligations essentielles, l'autre Partie pourra, en cas de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation du contrat de prestation de plein droit sans aucune autre formalité particulière et sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts. La mise en demeure devra indiquer un délai raisonnable dans lequel la Partie contrevenante devra remédier à l'inexécution ou la mauvaise exécution de l'obligation essentielle objet de la mise en demeure. À peine de nullité, la mise en demeure devra impérativement mentionner la présente clause résolutoire.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au contenu de la prestation. Aucune utilisation commerciale ne sera faite à partir des données collectées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), entrant en vigueur le 25 mai 2018, et à la loi Informatiques et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le client bénéficie d'un droit d'accès et de modification des informations saisies dans les fichiers de TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN qui le concernent et qu'il peut exercer en adressant sa demande par courrier postal au Délégué à la Protection des Données - TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN - 87 rue du Molinet 59700 Marcq en Baroeul.

Il est précisé que TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN collecte et traite les données personnelles des Clients ou participant pour les finalités suivantes :

- Fourniture et gestion des prestations ;
- Réponse aux éventuelles questions/réclamations ;
- Élaboration de statistiques ;
- Gestion des demandes de droits d'accès, de rectification et d'opposition ;
- Animation et information du réseau clients et participants

Les données relatives à la gestion des données personnelles sont conservées pour la durée strictement nécessaire telle que définie par la Loi Informatique et Libertés, telle que modifiée soit trois ans après la collecte ou le dernier contact avec le Client. TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN peut avoir à communiquer les données personnelles afin de coopérer avec les autorités administratives et judiciaires. Enfin, TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN veille à sécuriser les données personnelles de manière adéquate et appropriée et a pris les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente et l'ensemble des rapports entre TRAJECTOIRE COMPETENCE - JALAN et ses clients relèvent de la loi française.

LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de ces présentes Conditions Générales de Vente devra être précédé d'une tentative de règlement amiable entre les parties avant la saisine du tribunal compétent. Si aucune solution ne peut être apportée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce de Lille Métropole.